

Recommandations pour les UA  
Note du 14 mai 2020

Depuis le 11 mai, le déconfinement se met progressivement en place, certaines mesures gouvernementales concernent toutes les personnes qu'elles soient dans des départements classés rouges ou verts. Notamment, elles ouvrent la possibilité de se déplacer dans un rayon de 100kms autour de son domicile ou à l'intérieur de son département.

Dans sa note du 30 avril dernier, le secteur entraide vous a présenté des premières préconisations facilitatrices concernant la gestion des séjours au sein de nos UA. Sur proposition du secteur entraide, le comité directeur fédéral a autorisé l'ouverture de l'application Oscar à partir du 1er mai 2020 afin de permettre aux adhérents le report des mises à dispositions d'unités d'accueil sur l'exercice 2021

L'état d'urgence sanitaire ayant été prolongé, dans l'attente des nouvelles directives gouvernementales prévues fin mai et de l'éventuelle publication de fiches métiers, nous vous proposons quelques recommandations qui devront se conformer aux décisions locales prises par les préfets :

**- Mise à disposition des UA :**

Une unité d'accueil pourra être mise à disposition des familles sur une durée raisonnable, en privilégiant des week-ends prolongés

**- Respect des gestes barrières :** lavage des mains, gel hydro-alcoolique, distance sociale, règles d'hygiène respiratoire et recommandations sur le port de masques et gants

**- Ventilation des locaux à minima :**

Entre chaque séjour, nous recommandons une ventilation des locaux la plus large possible en proposant aux résidents de laisser les fenêtres ouvertes au départ de l'UA.

**- Nettoyage et désinfection des locaux :**

De la même manière qu'il est demandé aux occupants de laisser le logement propre et faire le ménage en partant, nous demandons à ceux qui arrivent de prévoir une désinfection des points critiques, poignées de portes, interrupteurs, tables, chaises...

A la demande des familles, la désinfection pourra être réalisée par une entreprise extérieure mais cette prestation supplémentaire restant à la charge des résidents.

Les efforts de chacun pour le nettoyage et la désinfection nous permettent, malgré la crise, de maintenir nos tarifs sans augmentation aucune, merci de votre compréhension.

**- Travaux dans les UA :**

Nous vous recommandons de différer tous les travaux dans les UA, notamment ceux effectués par les bénévoles, qui ne peuvent être réalisés dans le respect des règles barrières .

Les travaux confiés à des entreprises sont possibles, le respect des règles barrières et de protection engageants toutefois la responsabilité du chef d'entreprise.

Afin d'aider du mieux possible les ASCE à faire face aux difficultés financières générées par cette crise sans précédent, le comité directeur fédéral a pris les décisions suivantes :

- le versement immédiat de l'aide fédérale de base 2020 d'un montant de 2000 € à chaque ASCE qui l'avait obtenue en 2019

- la limitation de la participation financière des ASCE auprès de la FNASCE pour 2020 à l'adhésion annuelle forfaitaire de 200 €.

D'autres informations vous seront transmises au fil de l'actualité.

N'hésitez pas à contacter les responsables du secteur entraide